

## Question écrite

**Antennes et radiations non ionisantes : état des lieux**

Depuis la présentation du projet du Creux –de- la –Terre on sait que certains secteurs proches des zones habitées de la ville sont impropres à l'habitat en raison de la forte intensité des rayonnements non ionisants, spécialement ceux émis par une puissante antenne.

Nous formulons 3 questions dans le but d'établir un état des lieux(intensité des radiations non ionisantes) sur toute la zone habitée delémontaine:

1. Cette zone est imbriquée dans un quartier d'habitation : s'est-on assuré que les précautions définies dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)\* sont respectées ? En cas de doute ne faut-il pas faire remplacer ou éliminer les antennes en cause ?
2. Etant donné que des installations de ce type sont très largement dispersées en ville et sur le pourtour, connaît-on la densité de rayonnements ionisants pour l'ensemble du domaine bâti ?
3. Ce paramètre sera-t-il pris en considération dans la mise en place du prochain PAL, c.-à-d. dans les secteurs habités et habitables du futur plan d'aménagement local ?

Pour le groupe socialiste,  
Marc Ribeaud

The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there are four signatures: 'Ribeaud', 'A. Jument', 'Deuf', and 'Heub'. In the center, there are three signatures: 'Sapard', a signature that appears to be 'G. W.', and 'B. H. H.'. On the right, there are two signatures: 'C. Wond' and 'Malli'. At the bottom right, there is a large, stylized signature that is difficult to read.

\*<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19996141/index.html>